

MAY 2 1979



NATIONS UNIES UN/SA COLLECTION

Distr.
GENERALE

S/13284

30 avril 1979

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

CONSEIL
DE SECURITE

LETTRE DATEE DU 30 AVRIL 1979, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE ARABE
SYRIENNE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le
texte d'un télégramme daté du 25 avril 1979, adressé à S. Exc. Kurt Waldheim,
Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, par M. Yasser Arafat,
président de l'Organisation de libération de la Palestine.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de ce
télégramme comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Hammoud EL-CHOUFI

Annexe

Télégramme daté du 25 avril 1979, adressé au Secrétaire général par M. Yasser Arafat, président de l'Organisation de libération de la Palestine

Depuis cinq jours, les peuples palestiniens et libanais du Sud du Liban sont soumis à une guerre d'élimination de la part des forces israéliennes qui utilisent toutes sortes d'armes destructives qui leur ont été fournies par les Etats-Unis d'Amérique.

L'attaque s'est étendue de Beyrouth à la frontière méridionale du Liban et des camps de réfugiés palestiniens figuraient parmi les objectifs. Cette offensive des forces aériennes, terrestres et maritimes israéliennes coïncide avec l'échange de signatures du prétendu traité de paix entre Israël et l'Égypte. Ce prétendu traité ne tient aucun compte des résolutions et décisions des Nations Unies concernant les questions de Palestine et du Moyen-Orient et n'a servi qu'à encourager le Gouvernement israélien à poursuivre ses attaques contre le peuple palestinien et à faire monter la tension dans cette région. Son objectif est de détruire tout espoir d'une juste paix et d'une garantie des droits du peuple palestinien, y compris le droit de retour, le droit à l'autodétermination et à la création d'un Etat indépendant dans sa propre patrie.

Ces attaques répétées sur une période de cinq jours révèlent la nature du traité de paix signé à Washington. Elles prouvent que le prétendu traité n'était pas une première étape vers une paix globale dans la région mais le premier pas vers l'élimination du peuple arabe palestinien et une invitation ouverte à des conflits élargis dans le monde arabe et à des conflits qui dépassent largement les limites du Moyen-Orient et s'étendent au monde entier.

Ces attaques confirment qu'Israël persiste à ne tenir aucun compte des principes de la Charte et des résolutions des Nations Unies, de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des conventions internationales. Il est donc impérieux de condamner de façon décisive sur le plan international quiconque encourage des pratiques aussi inhumaines.

En tant que responsable national, je m'adresse à vous pour vous demander de vous ranger aux côtés de notre peuple victime de l'agression. Je m'adresse à vous pour vous demander également de défendre nos droits qui sont contestés par ceux qui nient la légitimité internationale et par ceux qui méconnaissent le droit des peuples à la liberté et à l'indépendance.

Le Président du Comité exécutif,
Commandant en chef des forces de la
révolution palestinienne,

(Signé) Yasser ARAFAT